

CADRE DE GESTION DES SOINS DE SANTÉ



**Cadre de gestion des soins de santé¹,
en personne prudente et raisonnable,
lors d'une activité scout**

¹ Le cadre fixé provient d'une réflexion commune entre les organisations de jeunesse suivantes





Relation avec les scout-es

La gestion des soins se base sur la confiance entre scout-e et animateur ou animatrice, et est envisagée comme un moment relationnel privilégié avec chaque scout-e qui en éprouve le besoin.

- Crée un climat adapté et bienveillant tout au long de la gestion des soins.
- Chaque scout-e est unique : évite de cataloguer ("la dure", "le fragile", "ceux qui se plaignent toujours"), car tu risques d'être influencé-e par ces stéréotypes et donc, inconsciemment, de minimiser la douleur ou les émotions.

Points d'attention !



1. Derrière une douleur physique, se cache peut-être une souffrance psychologique.
2. Accorder du temps et de l'attention, inviter un-e scout-e à exprimer ses émotions et reconnaître sa souffrance peut déjà l'apaiser. Dire « Ça doit faire mal. » est plus soutenant que minimiser (« Ce n'est rien. »).



Relations avec les parents ou les responsables légaux

Les parents ou les responsables légaux sont des partenaires importants pour soigner et accompagner leur enfant. Ils te le confient, ainsi que ses soins : ils sont ta meilleure source d'information.

- Inutile de les prévenir à chaque petit bobo.
- S'il y a eu une intervention d'un-e professionnel-le de santé ou si l'enfant est très affecté (anxieux, inconsolable, choqué...), préviens le que tu vas appeler ses parents ou responsables légaux pour les informer et réfléchir avec eux à la suite.
- Pense à leur remettre les documents médicaux lorsque l'enfant quitte l'activité ou le séjour.

Après un accident...

Un accident ne s'arrête pas une fois la victime prise en charge : certaines situations peuvent être traumatisantes.

- Reste attentif aux réactions du groupe et du staff, et ouvre un espace de parole.
- Identifie les besoins du groupe et du staff, et tente d'y répondre.
- Passe le relai si tu ne te sens plus capable de gérer, et utilise les services d'aide existants.
- Garde le lien avec la victime : prendre de ses nouvelles montre son appartenance au groupe et rassure aussi ceux qui sont restés.
- Vérifie les informations avant de les communiquer.

Chacun-e réagit à sa façon après un accident, et tout le monde n'aura pas forcément envie d'en parler tout de suite. Rappelle à chacun-e qu'il pourra toujours demander de l'aide plus tard.





Définition

1. Traitements médicaux déjà en cours avant l'activité : cela inclut aussi bien un traitement régulier lié à une maladie chronique qu'un traitement ponctuel à poursuivre (par exemple un antibiotique).
2. Blessures ou maladies survenues pendant l'activité pouvant nécessiter l'administration d'un traitement, la mise en place de soins, ou encore une consultation médicale/l'appel au 112, avec suivi des soins ou médicaments éventuellement prescrits.



Personne responsable des soins

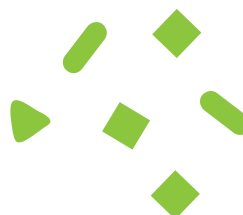
La règle d'or pour cette personne est de connaître sa limite et de pouvoir passer le relai.

- Organisez-vous en staff au préalable. Idéalement, une seule personne se charge de la gestion des soins ; prévoyez un back up au cas où.
- Ce n'est pas nécessairement la "plus qualifiée" qui doit gérer les soins, mais une personne motivée avant tout.
- Un-e étudiant-e dans le domaine de la santé ne peut pas prendre plus d'initiatives qu'un autre membre du staff. Le rôle et ses limites sont définis dans la partie suivante.
- La présence d'un-e titulaire du BEPS ou d'un brevet de secouriste est un vrai plus.

Espace de soin

La boîte de soins, les médicaments personnels, les trousse de secours et les documents administratifs liés à la santé doivent être rangés dans un lieu dédié, facilement accessible, sec et hors de portée des scout-es.

- Si possible, choisis un endroit proche d'un évier pour pouvoir te laver les mains avec soin, et pour nettoyer facilement le local et le matériel.
- Affiche, bien en évidence, les numéros d'urgence et garde à proximité les informations importantes (allergies, résumé des fiches santé...).
- Le soin est un moment privilégié : veille donc à créer une atmosphère calme, accueillante, respectueuse et propice à la confiance.
- Si les infrastructures le permettent, utilise cet espace comme coin repos pour un-e scout-e qui ne se sent pas bien ou qui a besoin de récupérer tranquillement.

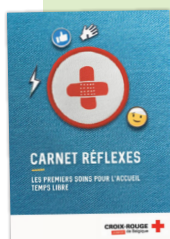


Prise en charge de blessures ou maladies survenant pendant les activités



En fonction de la blessure ou la maladie, aide-toi du *Inzepocket* pour évaluer la situation et déterminer les étapes à suivre.

Tu te sens à l'aise pour gérer les soins



Pour t'aider à adopter les réactions appropriées dans la gestion des soins, **utilise comme référence un manuel adapté à nos réalités comme le carnet *Réflexes de la Croix-Rouge Jeunesse*, conçu spécialement pour nous.**

Ce contenu existe aussi sous forme d'application : télécharge-la sur le site de la Croix-Rouge. Utilise également la brochure [*Mômes en santé*](#), publiée par l'ONE, qui regroupe des recommandations et les mesures à prendre pour offrir un cadre favorable à la santé et à l'épanouissement des enfants en collectivité.



Tu ne te sens pas à l'aise pour gérer les soins

Visite chez le médecin ou à l'hôpital :

- Si le ou la scout-e n'a subi aucun traumatisme et s'il ou elle est capable de se déplacer sans aggraver son cas, tu peux te rendre chez le médecin (après t'être assuré-e qu'il était disponible) ou à l'hôpital. Dans la mesure du possible, fais-toi accompagner.
- Si tu hésites à transporter un-e blessé-e toi-même, tu peux toujours appeler le 112 : ils te conseilleront sur la meilleure attitude à adopter.
- **Pense à emporter avec toi :**
 - ✓ la fiche santé individuelle du jeune et tous ses documents (carte d'identité ou carte ISI+, prescription médicale, vignettes...) ;
 - ✓ une déclaration d'accident (également disponible en ligne) ;
 - ✓ ton téléphone avec chargeur ;
 - ✓ tes papiers d'identité.

Visite d'un médecin sur le lieu de l'activité :

- Dans tous les autres cas, ou en cas de doute, fais venir un médecin, en pensant à lui communiquer clairement les coordonnées du lieu où vous vous trouvez et la raison de ton appel.
- Dans la mesure du possible, **installe le membre dans un endroit à l'écart** des activités du reste du groupe, afin d'agir dans le calme en dehors de l'agitation, et **munis-toi des documents nécessaires.**

Qui paie ?

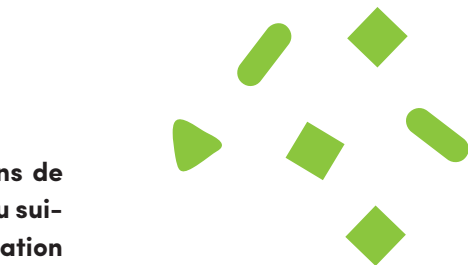


Dans un premier temps, c'est la caisse de section ou d'unité qui paie la consultation. Les parents ou responsables légaux rembourseront par la suite, puis introduiront une demande d'indemnisation auprès de l'assurance des Scouts ou de leur mutuelle le cas échéant.



Rôle de la personne responsable des soins et ses limites

La personne en charge des soins organise, sécurise et assure les soins de première ligne au camp. Elle applique les traitements prescrits, veille au suivi des soins et fait appel à un·e professionnel·e de santé dès que la situation dépasse ses compétences.



Son rôle

La personne en charge des soins veille à la bonne organisation des soins de santé pendant le camp. Elle ne remplace pas un·e professionnel·le de santé, mais agit comme une personne prudente et responsable.

Elle est notamment chargée :

- d'organiser la gestion des traitements médicaux des participant·es sur base des informations transmises par les parents ou responsables légaux, et des prescriptions médicales ;
- de respecter scrupuleusement les prescriptions et consignes d'administration des médicaments ; en cas de doute, elle contacte les parents ou responsables légaux, ou le médecin ;
- de conserver les médicaments de manière sécurisée, séparés de la boîte de soins, identifiés au nom de chaque jeune, et éviter tout mélange entre traitements ;
- de s'assurer que les médicaments sont effectivement pris et consigner leur administration dans le carnet de soins ;
- d'administrer, dans certaines conditions, quelques médicaments de première intention (paracétamol, antiseptique, pommade pour bleus/piques...) selon le cadre prévu, après information des parents ou responsables légaux, et en respectant les contreindications ;
- de veiller à la bonne gestion du matériel de soins (boîte de soins, trousse de secours, fiches santé, carnet de soins) ;
- de garantir la confidentialité des informations médicales contenues dans les fiches santé et les utiliser uniquement dans le cadre de la prise en charge des soins.



Les limites du rôle

La personne en charge des soins n'est ni médecin ni infirmier·e (sauf si elle possède cette qualification et agit dans le cadre de ses compétences). Son rôle comporte plusieurs limites importantes.

- Elle n'établit jamais de diagnostic. En cas de douleur persistante, de symptômes inhabituels ou de doute, elle consulte un médecin ou appelle les secours si nécessaire.
- Elle ne modifie jamais un traitement médical et ne prend pas d'initiative concernant la posologie ou la prescription.
- Elle ne donne pas de médicaments en dehors de ceux autorisés par le cadre de fonctionnement et ne prolonge pas leur administration au-delà de deux jours sans avis médical.
- Elle connaît ses limites et passe le relai à un médecin ou au 112 lorsqu'une situation dépasse ses compétences ou présente un risque.
- Elle peut refuser d'encadrer un·e jeune si les soins nécessaires dépassent ce qu'elle est en mesure d'assurer en sécurité.



Principe général

Une administration libre de médicaments¹ est, a priori, interdite. Néanmoins, en connaissance des besoins du terrain, certaines situations nécessitent que des médicaments puissent être pris ou administrés dans le cadre des activités. Deux situations sont à distinguer :

- les traitements en cours, lorsqu'un-e enfant ou un-e jeune suit déjà un traitement médical ;
- les médicaments fournis par nos soins, limités aux médicaments précisés dans la fiche santé.

Les modalités spécifiques à chacune de ces situations sont définies ci-dessous. Les parents ou responsables légaux en sont informés via la fiche santé.

Traitements en cours

Il arrive qu'un enfant ou un-e jeune soit sous traitement médical avant l'activité, ou qu'il-ou elle souffre d'une maladie qui nécessite un traitement régulier ou ponctuel. La marche à suivre est différente que le ou la participant-e est autonome ou non dans sa prise de médicament :

Participant-e autonome dans sa prise de médicament	Oui	Non
Document requis	Notification écrite des parents ou responsables légaux	Prescription médicale (voir modèle sur le site des Scouts) complétée par un médecin
Administration du traitement	Sous la responsabilité du ou de la participant-e	Par un-e encadrant-e (dans la mesure de ses possibilités) sur base de la prescription médicale

¹ Le terme « médicament » est entendu au sens large : il comprend les produits relevant de l'homéopathie, de la phytothérapie et de l'aromathérapie, notamment les huiles essentielles

Sujets à aborder lors de la rencontre avec les parents ou les proches

- Mise en place des **conditions nécessaires au bien-être de l'enfant et à sa participation** aux activités.
- **Compétences des animateurs ou animatrices** et limites des responsabilités endossées.
- Délivrance d'un **certificat** autorisant la participation de l'enfant ou du jeune, par son médecin traitant.
- Éventuellement document de **décharge** (prise de conscience de la part des parents ou responsables légaux des difficultés éventuelles liées au traitement de leur enfant et des limites de l'action des animateurs ou animatrices).



Obligations des parents ou proches

- **Fournir** le traitement.
- L'accompagner :
 - ✓ d'une **prescription** médicale (si possible en DCI²) ;
 - ✓ d'**instructions** d'administration ;
 - ✓ d'une ordonnance supplémentaire (idéalement).
- Le préparer dans un **semainier** avec :
 - ✓ le nom de l'enfant ;
 - ✓ le jour et l'heure d'administration.

Point d'attention



Les médicaments à prendre de manière ponctuelle (antihistaminique, puff, etc.) ne sont pas placés dans le semainier. Ils sont fournis séparément et rangés par le responsable des soins, à part des autres médicaments.

Obligations des animateurs et animatrices

- **Séparer** les médicaments destinés à un-e participant-e en particulier de ceux de la boîte de soins.
- Respecter scrupuleusement les **consignes** d'administration et prendre contact avec le médecin traitant ou le parent en cas de doute.
- S'assurer de la prise des médicaments par l'enfant et le consigner dans le **carnet de soins**.
- Si nécessaire, prendre contact avec le médecin traitant (ou à défaut avec un médecin local) pour obtenir une **prescription** en cas de perte ou de quantité insuffisante du produit en cours de traitement.



² Dénomination commune internationale

Administration

Règle générale : **toute administration libre de médicaments est interdite.**

Exception : réponse à des situations spécifiques liées aux besoins du terrain en administrant :

- du paracétamol ;
- un antiseptique (Iso-Betadine® ou Cedium®, de préférence en spray ou doses à usage unique) ;
- une pommade apaisante pour les hématomes et piqûres d'insectes, sur avis d'un médecin ou d'un-e pharmacien-ne et jamais sur une plaie ouverte.

Aucun médicament autre que ceux de cette liste ne pourra être donné à l'initiative de l'animateur ou animatrice.

Quelques précautions :

- Ne jamais mélanger deux antiseptiques différents : cela peut provoquer des brûlures. Un seul type d'antiseptique est donc recommandé dans la trousse de secours.
- Pour une petite plaie, un lavage correct à l'eau et au savon doux liquide (pH neutre) suffit généralement ; l'antiseptique n'est pas systématiquement nécessaire.
- En cas de brûlure, le refroidissement à l'eau (« cooling ») constitue le traitement de première intention.



Points d'attention



- Communique la liste à l'avance aux **parents ou responsables légaux**, via la fiche santé, pour obtenir leur accord.
- Administre uniquement les médicaments de la **liste** aux doses indiquées dans la notice.
- Contacte immédiatement un **médecin** en cas de doute.
- N'administre pas ces médicaments plus de **deux jours** sans avis médical, ni si un autre traitement est en cours.

E.

Boîte de soins et trousses de secours



Rôle

La boîte de soins et les trousses de secours servent à assurer les premiers soins et à gérer les petits problèmes de santé du quotidien. Elles ne remplacent ni le médecin ni le ou la pharmacien-ne, mais doivent permettre d'intervenir rapidement et efficacement.

Répartition

Boîte de soins principale

- ✓ Une par section.
- ✓ Étanche, hermétique et clairement identifiée.
- ✓ Restant sur le lieu d'animation principal, idéalement dans le local dédié aux soins.
- ✓ Contenant tout le nécessaire pour les premiers soins et les traitements du quotidien.
- ✓ Accessible aux animateurs et animatrices, mais hors de portée des scout-es.
- ✓ Conservée au sec, à l'abri de la chaleur et des fortes variations de température.

Médicaments personnels.

Les traitements spécifiques à un-e participant-e sont rangés séparément pour éviter toute confusion :

- identifiés clairement (nom de l'enfant et du produit) ;
- remis aux parents ou responsables légaux à la fin des activités.

Trousse(s) de secours mobile(s)

- ✓ Une par groupe, lors des déplacements, activités ou randonnées.
- ✓ Compactes et faciles à transporter (par ex. sac banane).
- ✓ Contenant le strict nécessaire pour les interventions de terrain (désinfectant, pansements, compresses, gants, etc.).
- ✓ Vérifiées et réapprovisionnées si besoin après chaque activité.

Pense aussi à emporter de l'eau potable lors des sorties extérieures : elle peut servir à prévenir la déshydratation ou à nettoyer une plaie avant les soins.

Composition

La liste détaillée du contenu de la boîte de soins et des trousses de secours est téléchargeable sur lesscouts.be.

Rangement et entretien

- Sépare les différentes catégories de matériel dans des compartiments bien distincts :
 - ✓ hygiène ;
 - ✓ plaies ;
 - ✓ brûlures et hémorragies ;
 - ✓ autres besoins spécifiques.
- Vérifie régulièrement le contenu pour remplacer les produits périmés ou utilisés (les rapporter à la pharmacie).
- Identifie clairement chaque produit pour éviter toute confusion.
- Garde à portée de main le carnet *Réflexes* de la Croix-Rouge, outil de référence pour la gestion des soins et les gestes de premiers secours.